



Note – projet du SCoT du Pré-Bocage

Mise à l'enquête publique du 05/09/2016 9h au 05/10/2016 17h

Objet de la note : précision sur la liste des communes concernées par le périmètre du SCoT.

Le SCoT du Pré-Bocage prescrit en 2009 porte sur les 49 communes historiques cartographiées et listées pages 6 et 7 du diagnostic.



Communes dans le périmètre du SCoT du Pré-Bocage (49 sans prise en compte des communes nouvelles au 1er janvier 2016)	
CC Villers Bocage Intercom (27)	CC Aunay Caumont Intercom (22)
Amayé-sur-Seulles	Aunay-sur-Odon
Anctoville	Bauquay
Banneville-sur-Ajon	La Bigne
Bonnemaison	Brémoy
Courvaudon	Cahagnes
Épinay-sur-Odon	Campandré-Valcongrain
Hottot-les-Bagues	Caumont-l'Éventé

Landes-sur-Ajon	Coulvain
Lingèvres	Dampierre
Le Locheur	Danvou-la-Ferrière
Longraye	Jurques
Longvillers	La Lande-sur-Drôme
Maisoncelles-Pelvey	Livry
Maisoncelles-sur-Ajon	Les Loges
Le Mesnil-au-Grain	Le Mesnil-Auzouf
Missy	Ondefontaine
Monts-en-Bessin	Roucamps
Noyers-Bocage	Saint-Georges-d'Aunay
Parfouru-sur-Odon	Saint-Jean-des-Essartiers
Saint-Agnan-le-Malherbe	Saint-Pierre-du-Fresne
Saint-Germain-d'Ectot	Sept-Vents
Saint-Louet-sur-Seulles	La Vacquerie
Torteval-Quesnay	
Tournay-sur-Odon	
Tracy-Bocage	
Villers-Bocage	
Villy-Bocage	

Au 1^{er} janvier 2016 des regroupements de communes ont eu lieu pour former des communes nouvelles :

- Saint George d'Aunay avec Coulvain pour former Seulline ;
- Noyers-Bocage avec Missy pour former Noyers-Missy ;
- Banneville-sur-Ajon et Saint Agnan le Malherbe pour former Malherbe-sur-Ajon.

Ces regroupements apparaissent sur les pages de garde des documents d'arrêt du projet de SCoT sans remettre en cause le périmètre du SCoT du Pré-Bocage.

Les objectifs listés dans le DOO restent inscrits par communes historiques et pourront être mis en œuvre dans le cadre des regroupements de communes sans modifier les objectifs politiques portés par le projet du SCoT du Pré-Bocage.

Le président

Christian Hauret

